



# GESTION DES RISQUES DES ENTREPRISES AGRICOLES ET ACCORDS DE COMMERCE

Les attentes des agricultrices  
et agriculteurs du Québec



**L'Union des producteurs agricoles  
rencontre le ministre de l'Agriculture et  
de l'Agroalimentaire, et député de  
Cardigan à l'Île-du-Prince-Édouard,**

**L'honorable Lawrence MacAulay**

**Mars 2018**



**On fait  
tous partie  
de la recette**



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

*L'Union des producteurs agricoles*



## L'Union des producteurs agricoles

### Portrait

L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 42 000 producteurs et productrices agricoles ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le « secteur général », et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le « secteur spécialisé ».

90

syndicats  
locaux

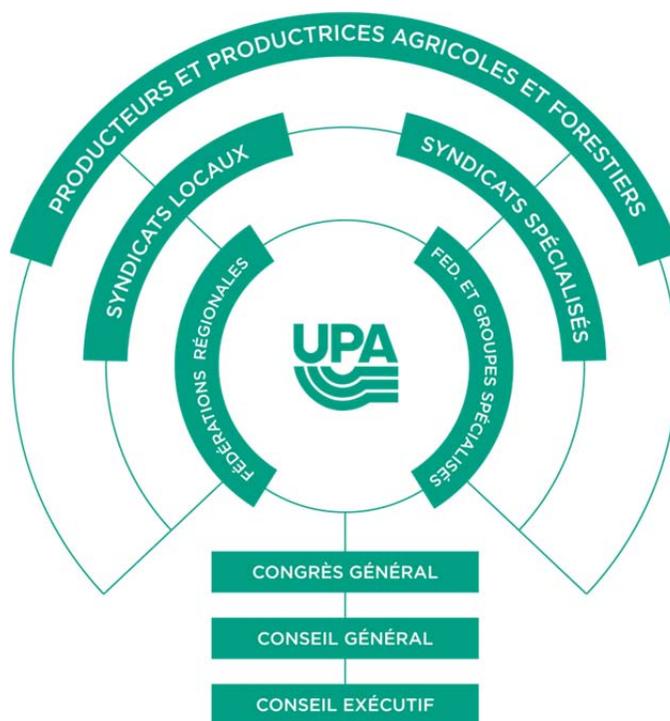
12

féderations  
régionales

150

groupes régionaux et  
provinciaux spécialisés

Avec ses 90 syndicats locaux, ses 12 fédérations régionales et ses 150 groupes régionaux et provinciaux spécialisés, l'UPA est présente partout au Québec. Depuis plus de 90 ans, elle poursuit la mission de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts de tous les producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.



### Adhésion



28 312

fermes



26 726

fermes membres

94%

taux d'adhésion

93%

taux d'adhésion 2016





## **Ordre du jour de la rencontre**

<b>PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE : EXAMEN DES PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>7</b>
<b>ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA) .....</b>	<b>9</b>
<b>ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG) .....</b>	<b>11</b>
<b>PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE (PTPGP) .....</b>	<b>12</b>
<b>MERCOSUR .....</b>	<b>13</b>





## **PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE : EXAMEN DES PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE**

---

Au moment d'adopter les principes de l'accord-cadre multilatéral créant le Partenariat canadien pour l'agriculture en juillet 2017, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ont annoncé la réalisation d'un examen exhaustif des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE). De cet examen, axé principalement sur les travaux d'un comité d'experts, doit émaner des recommandations qui seront présentées lors de la réunion ministérielle de l'agriculture prévue en Colombie-Britannique au mois de juillet 2018.

Avec l'équilibre budgétaire comme principe directeur, la portée de l'exercice est cependant limitée. Pourtant, lors des consultations préalables à l'adoption du Partenariat canadien pour l'agriculture, il y avait eu un fort consensus sur la nécessité de bonifier le filet de sécurité des producteurs agricoles canadiens, en commençant par Agri-stabilité. D'autant plus que ce programme tient compte des règles de l'OMC, un fait confirmé par l'OCDE dans son analyse de la gestion des risques agricoles au Canada en 2011.

Les coupes apportées aux programmes de gestion des risques avec l'entrée en vigueur de Cultivons l'avenir 2 ont nuit, et continuent de nuire, au développement de l'agriculture canadienne et à la compétitivité des entreprises d'ici. Le soutien consenti de 2013 à 2016 aux producteurs agricoles canadiens correspond à la moitié (53 %) de ce qui a été accordé en moyenne dans les pays de l'OCDE durant la même période. Cette disparité crée un déséquilibre entre le Canada et ses pays compétiteurs alors que l'on continue de négocier des accords commerciaux, que la gestion de l'offre subit des assauts quotidiens et que les événements climatiques extrêmes se multiplient.

Pour plusieurs entreprises, l'ensemble de ces facteurs conjugués aux autres risques auxquels elles sont exposées freine les investissements. Dans le cadre de l'examen des programmes, il est primordial que le comité d'experts et la consultation à venir en avril visent à bonifier le soutien accordé au secteur agricole pour l'aider à gérer ses risques, qu'ils soient transférables à un tiers (négociables) ou inévitables (graves). Ce sont les retombées positives des programmes de GRE qui doivent guider l'action gouvernementale et non les coûts qui y sont liés. Une bonne gestion des risques, efficace et fiable, est reconnue comme un facteur favorisant les investissements sur les fermes, et permettant à l'entreprise de prendre plus de risques financiers. Agri-stabilité est le filet de sécurité qui permettrait d'atteindre cet objectif s'il était bonifié.

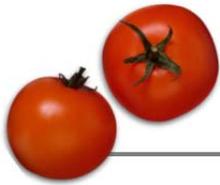
À ceux qui dénoncent la complexité de ce programme, l'expérience québécoise démontre qu'Agri-stabilité peut être administré à faible coût. En effet, les coûts de gestion des dossiers sont nettement plus bas au Québec que dans le reste du Canada (environ 400 \$ par dossier contre environ 1 200 \$). En comparaison, la gestion de l'assurance récolte (Agri-protection) coûte près de 1 000 \$ par dossier au Québec, soit 2,5 fois le coût relatif à Agri-stabilité. Les autres provinces et territoires pourraient bénéficier du savoir-faire de La Financière agricole du Québec.

## NOS DEMANDES PRIORITAIRES

- ➔ Augmenter le budget consacré à la GRE, prioritairement celui alloué à Agri-stabilité;
- ➔ Offrir plus de flexibilité aux provinces dans le choix des mécanismes d'intervention qu'elles priorisent pour la GRE;
- ➔ Couvrir équitablement les risques des différents types de production agricole;
- ➔ Bonifier Agri-stabilité par l'application des mesures suivantes :
  - Le retour à un seuil de déclenchement à 85 % de la marge de référence;
  - Une marge de référence sans limitation liée aux dépenses admissibles;
  - Le retrait du test de la marge négative pour l'établissement de la marge de référence;
  - Une couverture de 100 % de la marge négative;
  - Un montant d'intervention en fonction des bénéfices nets réalisés par l'entreprise jusqu'à un certain plafond.

Nous tenons à souligner ici l'importance de répartir équitablement l'aide accordée entre les différences provinces pour gérer les risques des entreprises agricoles. Alors qu'elles génèrent 15 % des recettes monétaires agricoles canadiennes et 18 % du PIB agricole canadien, les fermes québécoises ne bénéficient que de 7 % des dépenses fédérales en GRE (soutien et stabilisation du revenu, assurances, indemnités). Pour majorer à 15 % la part allouée au Québec en GRE, il faudrait accroître de près de 140 M\$ par année, l'enveloppe qui lui est versée.





## ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

---

Depuis la mise en œuvre de l’ALENA en 1994, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se sont considérablement accrus. Cependant, à l’intérieur de cette entente, les partenaires ont toujours su protéger les marchés de leurs produits sensibles et accroître l’accès aux marchés pour leurs produits d’exportation.

En 2017, 53 % (30,7 G\$) des exportations agricoles et agroalimentaires du Canada et 68 % (5,6 G\$) de celles du Québec étaient destinées aux marchés américains. À l’inverse, la part des importations agricoles et agroalimentaires du Canada et du Québec en provenance des États-Unis représentait respectivement 58 % (26,2 G\$) et 22 % (1,4 G\$)<sup>1</sup>.

Bien que la balance commerciale agroalimentaire du Québec avec les États-Unis soit nettement positive, il faut savoir que :

- Le cacao et les préparations connexes comptent pour 20 % (1,2 G\$) des exportations du Québec vers les États-Unis et la part de ces exportations est en forte hausse;
- Viennent au second rang la viande, les abats et les préparations de porc qui comptent pour 11 % (605 M\$);
- Les préparations alimentaires diverses (ex. : des condiments) sont au 3<sup>e</sup> à 9 %;
- Le sirop et le sucre d’érable occupent le 4<sup>e</sup> rang à 8 %.

### OUVERTURE DE L’ALENA

Depuis le mois d’août 2017, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont tenu sept rencontres officielles dans le but de moderniser l’ALENA. Malgré l’avancement de la négociation et même la conclusion de certains chapitres moins controversés, les discussions demeurent difficiles. Depuis son entrée en politique, le président Trump maintient un angle très protectionniste par rapport à la modernisation de l’ALENA. On a, entre autres, assisté au dépôt de propositions extrêmes et inflexibles de la part des États-Unis, notamment en ce qui concerne les règlements des différends, la clause crépusculaire, les règles d’origine dans l’automobile et l’avenir de la gestion de l’offre dans le secteur agricole. Le Canada pour sa part se dit déterminé à maintenir leur gestion de l’offre.

Plusieurs missions fédérales et provinciales ont été organisées aux États-Unis depuis le lancement des négociations pour rappeler aux politiciens et aux dirigeants d’entreprises américains l’importance des retombées économiques de l’ALENA. D’ailleurs, de plus en plus d’élus, de chambres de commerce, d’associations industrielles et de chefs d’entreprises américains appuient publiquement le maintien de l’Accord.

---

<sup>1</sup> Données sur le commerce en direct, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/accueil>

## Produits sensibles et marchés d'exportation

Il faut que le Canada reste très prudent dans ce dossier, car les décisions protectionnistes du président Trump pourraient faire des États-Unis un marché à la fois difficile d'accès et un compétiteur plus agressif sur nos propres marchés.

Étant donné l'importance économique et sociale des productions sous gestion de l'offre (lait, poulets, dindons, œufs de consommation et d'incubation) ces mécanismes de mise en marché collective doivent être protégés et retirés de tout accord de libre-échange comme cela a été fait lors d'ententes précédentes impliquant le Canada.

En 2015, au Québec seulement, ces secteurs ont contribué pour 8,8 G\$ au PIB et assuré 114 673 emplois. Ils ont généré 2,1 G\$ en revenus de taxations. Au plan canadien, ils contribuent pour plus de 29,6 G\$ au PIB et génèrent 348 275 emplois<sup>2</sup>.

Rappelons que les États-Unis ont eux aussi des produits sensibles qu'ils protègent, notamment par des politiques de soutien. Le *Farm Bill* américain bénéficiait, en 2014, d'un budget de 1 000 G\$ pour une période de dix ans.

Le gouvernement canadien doit également s'assurer que le renouvellement de l'entente commerciale avec les États-Unis n'engendrera pas de nouvelles entraves au commerce pour nos produits d'exportation.

## NOS DEMANDES

- ➔ Dans le cadre de la renégociation de l'ALENA, le gouvernement du Canada doit défendre une position équilibrée :
  - Exclure les systèmes sous gestion de l'offre des négociations, d'autant plus que des concessions ont déjà été faites pour ces produits dans le cadre du PTPGP et que les États-Unis auraient pu s'en prévaloir s'ils étaient demeurés partenaires de cette entente;
  - Maintenir, voire améliorer, les marchés des produits agricoles et agroalimentaires tournés vers les exportations;
  - S'assurer que les provinces soient partie prenante des pourparlers.

---

<sup>2</sup> ÉcoRessources, Les retombées économiques de l'industrie laitière, 2015.  
Kevin Grier Market Analysis and Consulting Inc, Contribution économique des secteurs du poulet, dindon, œufs de consommation et œufs d'incubation, 2015 - données préliminaires.



## ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG)

En octobre 2015, le gouvernement Harper avait clairement reconnu la nécessité de compenser les pertes des producteurs et des transformateurs des produits sous gestion de l'offre à la suite de l'entrée en vigueur de l'AECG et du Partenariat transpacifique (PTP). Cette aide devait être versée sur une période de 15 ans et représentait une somme de 4,3 G\$. En novembre 2016, le gouvernement Trudeau annonçait la mise en place de programmes d'aide totalisant 350 M\$ pour le secteur laitier canadien en prévision de l'entrée en vigueur de l'AECG. De ce montant, 250 M\$ ont été alloués à un programme d'investissement dans les fermes laitières. Le nombre important de demandes reçues pour ce programme démontre que son enveloppe est largement insuffisante pour combler les besoins. Les producteurs agricoles québécois et canadiens doivent être dédommagés adéquatement par rapport aux ouvertures de marché qui ont été consenties à l'AECG dans les productions sous gestion de l'offre.

### NOS DEMANDES

- Respecter les engagements du gouvernement fédéral d'octobre 2015 et mettre en place un programme de compensations pour couvrir toutes les pertes de revenu récurrentes des producteurs de lait canadiens;
- Rendre disponible, à court terme, la totalité du montant de 250 M\$ de l'actuel programme d'investissements et, pour les cinq prochaines années, y allouer des sommes additionnelles afin de répondre aux besoins de tous les producteurs qui déposeront des projets fidèles aux objectifs;
- Faire preuve de plus de transparence dans la gestion administrative du programme et lors du suivi auprès des producteurs;
- Mettre en place un programme spécifique pour répondre aux besoins des producteurs de brebis et de chèvres laitières.





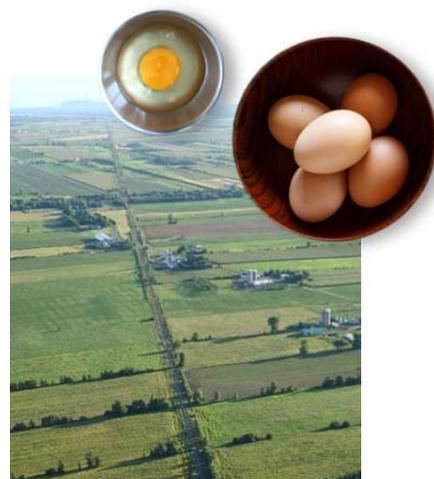
## PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

En janvier 2017, le président Trump annonçait le retrait des États-Unis du PTP signé par son prédécesseur un an auparavant. Dès lors, les 11 autres parties signataires ont repris les discussions afin d'arriver à une nouvelle entente, laquelle a été signée le 8 mars dernier. Dans cette négociation ayant débouché sur le nouveau PTP qualifié maintenant de global et progressiste, le Canada n'a pas tenu compte du retrait des États-Unis. Il a maintenu les concessions qu'il avait accordées en agriculture dans feu le PTP, et ce, malgré le fait que la majorité de celles-ci étaient sollicitées par les Américains. Le Canada accorde ainsi aux 10 autres pays un accès supplémentaire, à court terme, de :

- 3,25 % pour son marché des produits laitiers;
- 2,1 % pour celui du poulet;
- 2 % pour le dindon;
- 2,3 % pour les œufs;
- 1,5 % pour les œufs d'incubation.

### DEMANDE

- Aucune mesure de compensation n'ayant été annoncée jusqu'à maintenant pour pallier ces concessions, le gouvernement canadien doit rapidement mettre en place des mesures d'atténuation pour les secteurs sous gestion de l'offre.





## MERCOSUR

---

Le 9 mars 2018, le Canada et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) lançaient officiellement les négociations pour une entente de libre-échange. Une première ronde est prévue du 20 au 23 mars à Ottawa.

Avec une telle entente, le Québec pourrait avoir de plus en plus de mal à affronter la concurrence au regard des denrées provenant des pays du MERCOSUR, lesquels sont loin d'être soumis aux mêmes normes. La balance commerciale agricole et agroalimentaire entre le Québec et ces pays était déficitaire de 596 M\$ en 2017.

### DEMANDE

- Le gouvernement canadien doit prendre les moyens nécessaires afin d'obtenir une réciprocité des normes pour les importations en provenance des pays du MERCOSUR et voir à ce que les négociations avec ces derniers soient profitables pour l'ensemble du secteur agricole canadien.

